Commune de Braives

BRAIVES
COMMUNE DU SAULE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, le **Collège Communal de Braives** porte à la connaissance des habitants qu'il a décidé de procéder à une enquête concernant <u>le déplacement du tracé du sentier n°41 et le prolongement du chemin n°22 à Braives.</u>

Le sentier n°41 partirait de l'extrémité du Sentier du Bois à Braives, pour aller rejoindre la rue de la Vigne. Le chemin n°22, au départ de la rue de la Vigne, serait prolongé pour rejoindre le RAVeL.

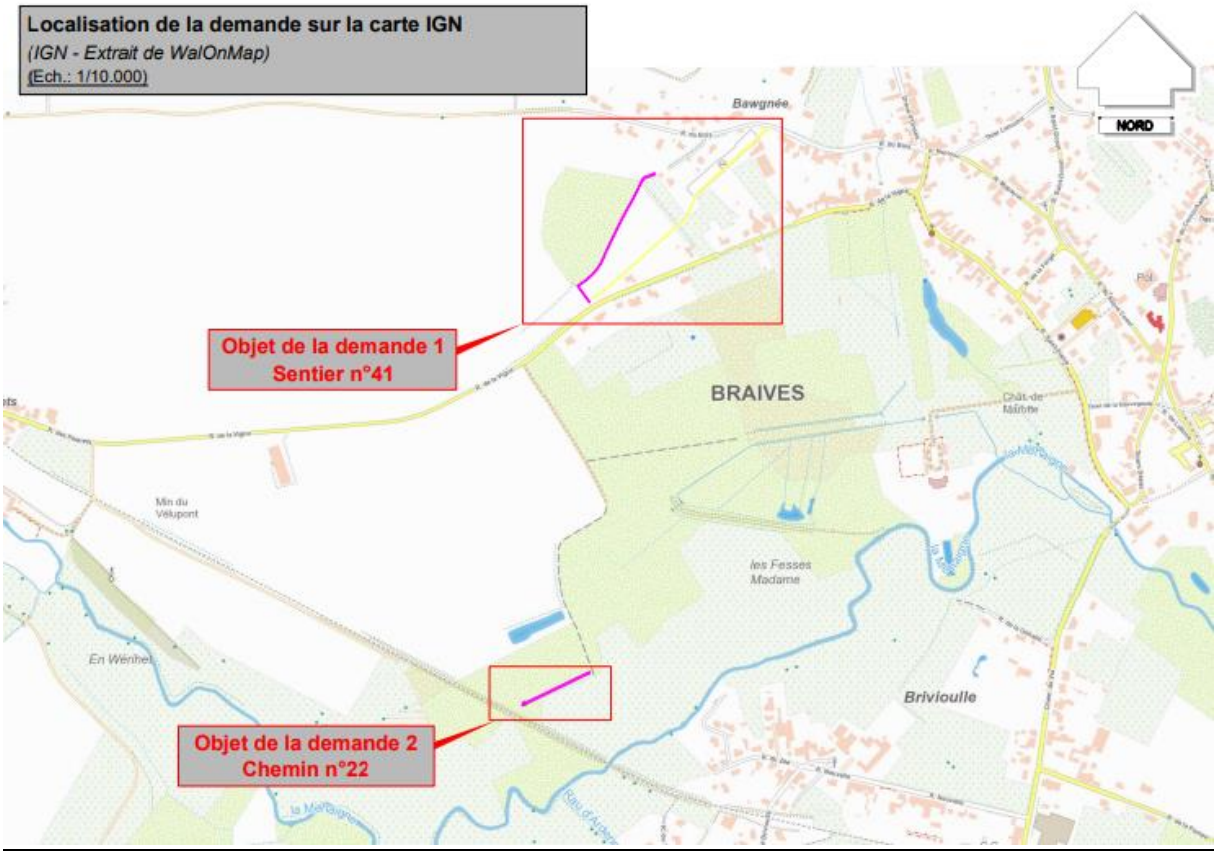

L'enquête publique est ouverte le **19 février 2024** et clôturée le **19 mars 2024 à 10h**.

Le dossier peut être consulté durant ces 30 jours, entre 9h et 16h, à l'Administration communale (5 rue du Cornuchamp, 4260 Braives) sur rendez-vous pris auprès du service mobilité : 019/69.62.30 ou mobilite@braives.be. Par ailleurs, le dossier sera également consultable le lundi 11 mars de 17h jusqu'à 20h sur rendez-vous pris minimum 24 heures à l'avance auprès du service mobilité.

Pendant la durée de l'enquête, tout intéressé peut adresser au Collège Communal ses réclamations et observations

- écrites :
    - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service mobilité, Rue du Cornuchamp 5 à 4260 Braives (le cachet de la poste faisant foi)
    - par mail : mobilite@braives.be
- orales :
    - sur rendez-vous auprès du service mobilité